

GÉRER LES ANIMAUX SUR SON TERRITOIRE

Objectifs de la formation

Mieux connaître les pouvoirs de police du maire face aux animaux et appréhender le cadre légal se rapportant aux animaux – Rédiger un arrêté en ce sens (animaux nuisibles, etc...)

Vendredi 23 Mai 2025

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes Salle du CA

Durée : 4 heures

De 8h30 à 12h30

Méthode:

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- Prévenir et sanctionner les troubles liés aux animaux
 - Animaux errants et/ou dangereux
 - Animaux nuisibles
- L'exercice du pouvoir de police
 - Qui peut agir ?
 - La méthodologie de la réaction
- Le champ d'intervention du Maire

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires